

BARREAU de TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

18 Janvier 1986

DISCOURS
de M. le Bâtonnier Georges **BOYER**

DISSERTATION

par M^e Bruno Merle
Avocat à la Cour
Médaille d'or du Stage

Eloge de Bertrand BARERE

par M^e Françoise Mathe
Avocat à la Cour
Médaille d'or du Stage

Discours de M. le Bâtonnier Georges BOYER

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers Confrères,

Le discours que prononce le Bâtonnier, au cours de la deuxième année de sa charge, est nécessairement empreint de quelque mélancolie. C'est la dernière fois, en effet, qu'il s'adresse d'une manière publique et solennelle à ses pairs et qu'il exerce, dans les mêmes conditions, le beau devoir d'exhorter ses jeunes confrères. Ses paroles imprimées iront ensuite rejoindre, pour s'y insérer et s'y ensevelir, l'ensemble des discours de ses prédécesseurs. Peut-être tout au plus, avec un peu de chance, un Bâtonnier de l'avenir, confronté à la même tâche que je remplis aujourd'hui, feuilletant pour fortifier son inspiration quelque recueil de ces discours aura, au hasard d'une page, son attention attirée par l'agencement d'une phrase, l'heureuse expression d'une idée, qui alimenteront un instant sa réflexion.

Et puis, c'est tout.

De là ce sentiment bien naturel de mélancolie, léger comme un voile, qui s'attache à tout ce qui passe et périt. Mais ce n'est ni tristesse ni encore moins amertume. On ne s'afflige pas de ce qui ne peut pas être autrement. Car l'avocat sait bien que, quel que soit son rôle, il ne reste pratiquement rien de ses œuvres. Quelle leçon d'humilité !

Les plus favorisés d'entre nous, en très petit nombre, laissent leur nom attaché à une cause illustre. Mais beaucoup plus que leur prestation à laquelle on ne se reporte guère, c'est le nom du client fameux qui subsiste et leur maintient par ce biais une petite place dans la mémoire des hommes.

On peut se souvenir, on doit se souvenir lorsque l'on est avocat, tant ils furent admirables, des défenseurs du bon Roi Louis XVI, Tronchet, de Sèze, Malesherbes, qui partagea le sort infortuné de son auguste client.

On peut savoir que le Maréchal Ney fut défendu sans succès par le Bâtonnier Dupin et Berryer. Que ce dernier eut plus de chance avec

le Général Cambronne dont le cas était différent et qu'il fit acquitter. Que Dreyfus fut assisté par Maîtres Demange et Labori avec l'efficacité que l'on sait. Que les avocats du Maréchal Pétain furent Jacques Isorni, les Bâtonniers Payen et Lemaire, ces deux derniers étant parfois injustement oubliés. Que le Général Salan eut la tête sauvée grâce à une superbe plaidoirie de Maître Jean-Louis Tixier-Vignancour.

Mais qui lit leurs plaidoyers, hormis quelques spécialistes ou en dehors des conférences du stage ?

Encore faudrait-il pouvoir les consulter commodément.

Pour les autres avocats, pour le plus grand nombre, l'oubli le plus épais les attend.

C'est que la plaidoirie n'est pas une œuvre d'art, dans son acception la plus pure. Elle ne l'est que très accessoirement et par accident, comme disent les scolastiques. Elle n'est pas en elle-même créatrice de beauté. Lue, elle est coupée de ce souffle vital qui l'animaient. Elle vise un résultat pratique, une utilité, une efficacité. Son objet est de convaincre et d'emporter l'enjeu d'un combat judiciaire. Elle s'apparente aux arts martiaux et son scintillement a la brièveté de l'éclair d'une épée qui conclut une touche.

Et pourtant, je n'oublie pas qu'à l'occasion des débats journaliers, même les plus humbles, l'avocat met en mouvement des valeurs qui sans lui seraient négligées ou méconnues.

Il est un lieu commun — ce qui n'enlève rien à sa vérité et à son importance — de dire que la Défense, à quelque niveau qu'elle s'exerce, est un facteur essentiel, fondamental de Liberté. Là où la Défense, quelle que soit la cause, ne peut se déployer avec indépendance, là règne l'oppression.

Mais cette tâche constante et séculaire n'assure finalement aucune renommée durable, bien que chacun de nous, à la place que lui a assigné le destin ou mieux la Providence, contribue à sa manière et apporte sa pierre anonyme à l'édification de l'œuvre que les mots de Liberté et de Justice cernent assez bien.

Loin de tout regret, je pense même que l'action de l'avocat, qu'entoure de sombres fulgurations, en ce qu'elle est à la fois indispensable et périssable, accède à une austère grandeur qui l'apparente à une sorte de vertu, puisque aucun amour-propre, à la réflexion, ne vient la ternir.

Georges Sorel n'a-t-il pas écrit :

« Si sombre que l'avenir doive nous apparaître, nous ne devons pas nous décourager, attendu que la véritable vertu est celle de l'homme qui travaille sans espoir de succès. » Nous préciserions sans espoir de survie temporelle.

Cela ne veut point dire que tant d'efforts déployés, tant d'études difficiles et éprouvantes, de méditations prolongées, l'aient été ou le soient en vain.

Cette gloire, qui nous échappe individuellement, rejoint, à l'image des sédiments superposés au cours des âges, ce fonds commun dont nous tirons tous avantage et qui n'est autre que l'honneur et la renommée de l'Ordre auquel nous appartenons.

Ce qui semblait perdu à titre particulier se retrouve, selon des combinaisons mystérieuses et qui résistent à l'analyse, dans ce creuset séculaire qu'est l'institution d'un Barreau, comme les vagues succes-

sives et submergées les unes par les autres ne cessent de contribuer à l'immensité de l'océan où elles se fondent.

Oui, c'est dans l'Ordre et par l'Ordre que le peu que nous pouvons apporter est recueilli et sauvé par le jeu d'une assimilation collective plus durable que nos pauvres vies et nos misérables efforts.

N'est-ce pas le propre de l'institution de prolonger dans la durée ce qui s'évanouirait avec la cause qui le produit ?

C'est donc à une brève méditation sur cette notion d'Ordre que je vous convie.

•••

D'aucuns se gargarisent du mot « Ordre », dont ils perçoivent confusément la noblesse qui flatte leur amour-propre, tout en ignorant les exigences qu'il impose. Ce n'est pas tout d'appartenir à un ordre; encore faut-il accepter les règles qui le constituent et sans lesquelles il n'est qu'un vocable vide de toute substance.

Au niveau le plus élevé, au plan ontologique, je ne connais pas de méditation plus édifiante et plus belle à la fois que les lignes que voici extraites de la « Démocratie Religieuse » de Charles Maurras (1). Ecoutez :

« Comme il ne saurait exister de figure sans le trait qui la cerne et la ligne qui la contient, dès que l'Etre commence à s'éloigner de son contraire, dès que l'Etre est, il a sa forme, il a son ordre, et c'est cela même dont il est borné qui le constitue. Quelle existence est sans essence ? Qu'est-ce que l'Etre sans la loi ? A tous les degrés de l'échelle, l'Etre faiblit quand mollit l'ordre; il se dissout pour peu que l'ordre ne le tienne plus. Les déclamateurs qui s'élèvent contre la règle ou la contrainte au nom de la liberté ou du droit, sont les avocats plus ou moins dissimulés du néant. Inconscients, ils veulent l'Etre sans la condition de l'Etre et conscients, leur misanthropie naturelle ou leur perversité d'imagination, ou quelque idéalisme héréditaire, transformé en folie furieuse, les a déterminés à rêver, à vouloir le Rien. »

Ici Maurras se révèle excellent thomiste, qui n'a rien oublié des leçons de son premier maître l'Abbé Penon qui devait finir Evêque de Moulins.

L'ordre est constitutif d'être ou d'existence. L'ordre créateur d'être et de vie comporte des limitations ou des renoncements. L'illimité, l'indéfini sont les formes du chaos et du néant. L'ordre s'avance avec le lumineux et cadencé cortège que lui forment les pures notions d'essence, de loi, de règle, de limite, de contrainte et d'obligation.

Dans le prolongement de cette métaphysique, mais un cran au dessous, force est de convenir qu'il n'est pas de morale sans règle, sans obligation ni sanction. Que celles ci soient librement acceptées, ne change rien à leur exigence. Les moralistes ne s'y sont jamais trompés, eux qui parent le renoncement des colorations de la beauté et de la noblesse.

Montherlant, entre autres, dans une de ses formules sculptées dans l'airain, dont il avait le secret, l'a bien dit : « Pouvoir prendre, ne pas prendre, c'est l'acte essentiellement viril. Le dédain est plus noble que le désir » (2).

Sans doute faisait-il écho à une phrase de Maurice Barrès, dont il fut un moment le disciple, qui écrivait dans « Du Sang, de la Volupté, de la Mort » :

« La seule sensation forte que puisse se donner celui qui dispose de tout, c'est de renoncer à tout » (3).

Il est curieux de constater que dans le même esprit mais sur le plan esthétique, Roger Bissière, véritable chef de file de l'Ecole Française de Peinture de la deuxième moitié de ce siècle, devenu mondialement célèbre quelques années avant sa mort, ait pu écrire dans son Journal en Images :

« On pourrait dire que la noblesse d'une œuvre est en raison directe de ses renoncements. »

Appliquons maintenant ces principes directeurs à cette réalité sociale que constitue un Ordre d'Avocats.

Un ordre, selon Littré, est une « Compagnie dont les membres font vœu de vivre sous certaines règles ».

Pour ce qui concerne les avocats, d'une façon plus précise, il s'agit d'un groupement de personnes, ayant reçu la même formation, participant de la même culture, acceptant la même discipline, animées par un idéal commun, et qui, exerçant les attributs de la Défense, contribuent ainsi à la vie d'un service public fondamental, celui de la Justice, qui sans elles ne serait pas ce qu'il est ou ce qu'il doit être.

Les règles qui nous régissent, léguées par la tradition et constitutives de notre Ordre, ont pour but d'assurer une indépendance absolue à l'égard de tout pouvoir, de toute personne, du Juge comme du justiciable, car la Défense serait dérisoire si elle n'était point libre. Nos interdictions, nos limitations n'ont pas d'autre raison d'être que d'asseoir cette indépendance avec, aussi, notre dignité.

Notre Ordre, qui plonge ses racines dans le lumineux Moyen Age, s'est constitué à l'origine selon le modèle des ordres monastiques et des ordres de chevalerie. Le Bâtonnier lui-même, chef de la Confrérie de Saint-Nicolas, était une sorte de père-abbé ou de prieur.

Cette double origine religieuse et chevaleresque explique sans doute le mépris dans lequel l'avocat tint longtemps l'argent, dont il s'interdit le maniement jusqu'à une époque relativement récente. De là aussi, la distinction, qui n'est pas seulement formelle, entre le prix d'un service et un honoraire, qui n'est que la manifestation d'une reconnaissance.

Il ne m'est pas loisible ici de passer en revue l'ensemble des règles déontologiques qui tissent un réseau d'obligations et de devoirs, constitutifs de l'Ordre et qui nous prémunissent contre nos propres faiblesses en même temps qu'ils protègent ceux qui ont recours à nous.

D'une façon générale, ces règles, ces interdictions ne sont pas le fruit d'une sorte d'incapacité congénitale qui nous frapperait. Nous nous refusons volontairement ce que le commun s'attribue, car il est plus honorable d'ignorer certaines activités que de les exercer. Certains refus ont pour récompense une liberté d'esprit qui fortifie notre indépendance et notre dignité. Un point, c'est tout.

L'arbre qui subit les amputations de la taille n'est affaibli ni dans sa vigueur ni dans sa beauté, au contraire.

Le religieux qui s'impose une ascèse, n'en est pas diminué pour autant, mais grandi.

N'oublions pas ce caractère religieux qui a présidé à la constitution de nos ordres et nos règles, bien loin d'être insupportables, nous apparaîtront dans toute leur lumière, justifiées en raison et en dignité.

Des insensés, des téméraires ne veulent voir dans nos principes séculaires, pourtant bien relâchés, que des obstacles à des activités qu'ils voudraient sans limite et sans contrôle. Une conception aberrante de la liberté, si elle s'imposait, conduirait inmanquablement à la plus dangereuse licence et par là-même à la disparition des Ordres.

Ce qui est inquiétant, c'est que nous assistons, ici comme ailleurs, au triomphe latent et momentané, je l'espère, d'un Rousseauisme délirant, selon lequel l'homme étant fondamentalement bon et la société seule l'ayant corrompu et perverti, il suffit de laisser libre cours à sa spontanéité originelle pour que jaillissent des actions vertueuses et louables.

La psychanalyse, qui n'a jamais guéri personne, avec ses notions de refoulement, de frustration, de complexes, de pulsions contrariées, alimente le flot dévastateur de notre humanisme traditionnel.

On n'a pas suffisamment prêté attention, contrairement à l'opinion de penseurs frivoles, disciples attardés de Rousseau et de Freud, à la nature de l'obligation qui, loin de contredire la liberté, l'exprime et la fonde. Seul l'être libre peut se créer des liens ou des lois auxquels il se soumet volontairement. L'être matériel et sans conscience obéit à des mécanismes qui lui sont étrangers ou qui le constituent intrinsèquement et qu'il subit, les uns comme les autres, sans être informé par aucune lumière. De sorte qu'il n'est pas paradoxal de soutenir que l'être est libre et accède à la dignité de personne à proportion des contraintes qu'il peut se donner. Tel est le sens de la formule « Noblesse oblige ».

En dehors d'un réseau d'obligations, il n'y a pas de place pour la vertu, mais pour la fantaisie ou la licence, cette anarchie de l'âme.

Maintenons donc nos règles et nos principes. Renforçons-les. Restaurons ceux dont un usage séculaire a démontré l'efficacité et dont nous nous sommes imprudemment éloignés. Ne scions pas les branches tutélaires sur lesquelles nous sommes assis.

Nous fortifierons ainsi notre Ordre et par lui et en lui nous maintiendrons et, si possible, accroîtrons le prestige et le respect qui doivent entourer nos activités particulières, qui sont indissolublement liées au service de la Justice.

Parmi les devoirs de l'Ordre, il en est un de pieux, puisqu'il consiste à recueillir et à honorer le souvenir de ceux qui se sont éloignés de nous.

Je dois prononcer l'éloge funèbre de trois avocats, éminents à divers titres et qui nous ont quittés au cours de l'année 1984 : Maître Yves Rieux, Maître Joseph Louis Maleville, Maître Pierre de Gorsse.

Lorsque nous apprîmes le décès, le 28 mars 1984, de Maître Yves Rieux, cette douloureuse nouvelle ne faisait que confirmer les Inquié-

tudes qui nous tourmentaient depuis des mois. Nous le savions gravement malade et nous n'ignorions point avec quel courage cet ardent et valeureux combattant de la barre faisait face à ce qui devait être son ultime combat.

Sa mort a enlevé au barreau un avocat de grande race et à certains d'entre nous un ami :

« Les compagnons deviennent rares,
O chers témoins du souvenir;
Qu'est le destin qui nous sépare
Et saura-t-il nous réunir ? » (4).

Je ne crois pas que Maître Rieux ait partagé l'interrogation inquiète du poète. Je pense au contraire que sa foi solide, fortifiée par l'éducation reçue au collège du Caousou, ne s'accommodait guère d'hésitations. Je suis convaincu, qu'au-delà de ses propres qualités humaines, elle lui a été d'un grand secours au cours de la longue et douloureuse agonie qu'il a dû traverser.

Il était né le 15 juillet 1921 à Toulouse. Son grand-père architecte, son père ingénieur hydraulicien, lui avaient légué, avec l'esprit de géométrie, ce sens de la rigueur que devaient épanouir des études juridiques, menées de pair avec une licence ès sciences. Mais ce que l'esprit scientifique peut connaître de sécheresse était corrigé et humanisé par son inclination pour la littérature, la poésie en particulier et l'histoire.

Si l'on retient son goût de la nature, dans la logique duquel s'inscrivait sa passion pour l'équitation, le ski, la chasse, force est de convenir que Maître Rieux, ayant des clartés presque sur tout, portait en lui l'idéal de l'honnête homme.

L'avocat complet qu'il fut, tous ses confrères le savent. Capable de porter à la barre les procès civils les plus complexes, notamment dans les domaines du droit de la Construction, des rapports locatifs, des Marques et Brevets d'invention, il pouvait également aborder avec autant de bonheur les affaires pénales. C'est que Maître Rieux était doté d'une prodigieuse facilité verbale, qui lui permettait de traduire sans effort les riches nuances de sa pensée, dans une langue d'une pureté parfaite. Il semblait capable de dire tout ce qu'il voulait.

Il accéda très vite à un cabinet important et les honneurs ainsi que les charges de toutes sortes accompagnèrent son ascension.

L'évolution de notre profession ne l'avait ni surpris ni contristé. Sans doute la jugeait-il inéluctable et au fond bienfaisante. L'ayant favorisée, elle l'avait satisfait.

J'aurai garde d'oublier que sous l'occupation, il avait pris part à la Résistance et à ce titre fut décoré de la médaille du Combattant.

Lorsque « L'Archange à l'aile noire » l'a ravi pour l'éternité, à l'apogée de sa force et de son talent, courageux et lucide jusqu'au bout, du moins lui a-t-il épargné les sûres défaillances et les lentes dégradations du déclin et de l'âge.

Ceux qui n'ont connu Maître Joseph-Louis Maleville qu'au cours de ses dernières années d'activité professionnelle, alors que l'inexorable et mystérieuse maladie, qui devait l'éloigner de la barre, l'avait

frappé, n'ont qu'une image dégradée de l'homme et de l'avocat qu'il fut au sommet de son destin.

Natif de l'Aude — de Marquein près de Castelnaudary —, après des études à la Faculté de Droit de Toulouse, il prêta serment le 22 juillet 1935, et fut quelque temps le collaborateur du Bâtonnier Dupeyron.

Grand, droit, svelte, d'une élégance empreinte de sobriété, il aimait le panache. Il y avait dans cet audois du Cyrano. Ayant beaucoup pratiqué les arts martiaux, l'escrime notamment, son éloquence vive et acérée s'inspirait de cet art. Il cultivait la formule, dont il avait le sens; souvent brève et péremptoire, elle faisait mal, car elle touchait juste. Familier de l'ironie, il lui arrivait même de céder au sarcasme, pour la beauté du mot, avec regret sans doute mais après coup, car sa nature était foncièrement bonne et généreuse et parce que catholique, qui ne mettait pas son drapeau dans la poche, il n'ignorait pas les impératifs de la troisième vertu théologique, la charité.

Il avait fait la guerre de 1939-40 et avait été décoré de la Médaille Militaire. En 1944, alors que rien ne l'y obligeait, il abandonna une deuxième fois son cabinet pour reprendre du service. Il fut démobilisé avec le grade de lieutenant et dès lors s'occupa très activement de l'Amicale des Anciens du Train de Toulouse, dont il fut le président d'honneur.

Maître Joseph Maleville se lança dans la politique comme on entre en religion. Il était démocrate-chrétien, alliance de mots et d'idées étrange pour qui se souviendrait des fulminations du Syllabus de Pie IX, ce catalogue des principales erreurs du XIX^e siècle qui n'ont fait que prospérer depuis. Mais qui se soucie du Syllabus ou de l'encyclique « Mirari vos » de Grégoire XVI ? Il semble que l'Eglise même ait occulté ces textes. Lamennais serait-il condamné aujourd'hui ? et Marc Sangnier ?

Bref, Joseph-Louis Maleville étant démocrate-chrétien, adhéra au Mouvement Républicain Populaire dit M.R.P. et entra à la Mairie de Toulouse en qualité d'adjoint au maire, chargé du département des affaires sociales où il servit avec générosité et dévouement.

Il est probable qu'il ait songé à faire carrière politique en des sphères plus élevées. Mais le talent ne suffit pas. Il y faut la chance que ne favorise pas toujours l'âpre concurrence qui règne là comme ailleurs, et qui impose des servitudes auxquelles la raideur de son caractère ne l'inclinait guère.

D'aucuns penseront qu'avec ses riches qualités, il n'a pu donner toute sa mesure. Certes, les circonstances ne l'ont pas aidé et surtout une affligeante maladie a brisé net son envol. Mais qu'avons-nous d'important à faire en ce monde de passage, où la brièveté de la vie frappe, dès leur naissance, nos entreprises de caducité ?

Chrétiens, et Maître Maleville l'était, nous ne sommes, selon Bossuet, que « des morts en sursis ». Accepter, sans se plaindre, les outrages de la maladie, n'est-ce pas suffisamment témoigner de la dignité de l'homme et de l'espérance en la vie qui nous est promise ?

La mort, survenue le 16 mai 1984, de Maître Pierre de Gorsse, a privé le barreau d'un gentilhomme, et notre ville ainsi que notre province d'une personnalité puissante, d'un citoyen zélé et d'un propagandiste ardent.

Du gentilhomme, il avait la naissance, l'éducation, la hauteur, le maintien, l'élégance et jusqu'à cette parfaite courtoisie marquée d'un soupçon de condescendance. Ses familiers sont unanimes à vanter son sens de l'amitié et la fidélité de ses attachements.

Né à Toulouse le 1^{er} février 1903, ses études brillantes furent sanctionnées par le titre de docteur en Droit et une licence ès Lettres. Il s'inscrivit à notre barreau et prêta serment le 16 décembre 1924. Il y fut le collaborateur d'un avocat fameux, le Bâtonnier Deyres, qui forma des générations d'avocats. Pendant quarante-quatre ans, il exerça notre profession, fut membre du Conseil de l'Ordre et prit la retraite le 13 mai 1968, date à laquelle lui fut attribué l'Honorariat, qu'il reçut avec gratitude.

Maître Pierre de Gorsse fut un avocat de talent. Son immense culture littéraire, historique et juridique, son érudition inépuisable et sans cesse renouvelée, sa curiosité intellectuelle toujours en éveil, nourrissaient des dons oratoires, servis par une voix claire et bien timbrée, aux riches harmoniques, et par une langue naturellement académique, d'un classicisme d'une perfection absolue.

Les affaires les plus variées, quelle qu'en soit la nature, étaient à la portée de ses connaissances et de son talent.

Certes, la réussite professionnelle n'a peut-être pas été à la mesure de ses dons. Le succès, capricieux chez nous, a souvent ses mystères qu'il est vain de scruter. Peut-être s'est-il refusé certaines voies qui l'assurent ?

Sans doute, aussi, la situation qui fut la sienne l'a-t-elle satisfait, dans la mesure où elle lui donna cette disponibilité que requéraient les multiples activités auxquelles il s'adonna, parallèlement à la barre.

Au fond, Maître de Gorsse a été l'un des derniers avocats pour qui la profession ne fut ni un métier, ni un gagne-pain, mais un état.

Je devais ici célébrer l'avocat. Je n'ignore pas ses autres activités académiques et culturelles dont la multiplicité et la variété laissent confondre. D'autres les loueront, en d'autres lieux, avec autorité et éclat.

Je rappelle simplement qu'il fut écrivain, à l'œuvre imposante, journaliste, chargé de mission permanente pour la protection des sites dans la région pyrénéenne, conférencier en France et à l'étranger, professeur à l'École Régionale d'Architecture de Toulouse.

Il appartient à de nombreuses académies ou associations : Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, Membre Correspondant de l'Institut, Membre de l'Académie de Législation, de l'Académie Julien Sacaze, de la Société des Gens de Lettres de France, Gouverneur de District du Rotary International, Président de la Société « Les Toulousains de Toulouse ».

Sa poitrine scintillait de nombreuses décorations.

Lorsque l'on tente d'embrasser d'un seul regard l'ensemble de ses activités, on est pris de vertige et on se demande avec effroi comment cet honnête homme pouvait se tenir au courant de l'actualité, lire, méditer et prier, ou tout simplement vivre. Mais ce qui, pour tout autre que lui, n'aurait été qu'agitation vaine, divertissement, poursuite futile des honneurs, n'était qu'occasion de servir et de magnifier ces réalités supérieures, car elles nous dépassent, que sont

la ville natale, la province, toutes ces petites patries charnelles qui, pour Péguy, sont la préfiguration de la Cité de Dieu.

La Providence, négligeant les douleurs préparatoires, envoya à Maître Pierre de Gorsse la seule mort que l'on puisse rêver : le souffle qui éteint brusquement la flamme d'une lampe, qui avait brillé de nombreux feux.

L'année écoulée a durement frappé le Barreau en la personne de deux grands avocats, décédés le même jour, le dimanche 5 mai 1985 : Monsieur le Bâtonnier Yves Périssé et Maître Xavier Sarradet.

Selon la tradition, leur éloge sera prononcé l'année prochaine.

Monsieur l'Avocat Général Honoraire Jean de Puybusque - Toutens, nous a quitté. Il avait occupé pendant des années de hautes fonctions dans notre Cour.

J'ai déploré — dans la pleine acception de ce terme — la mort le 17 novembre 1985 de Monsieur le Procureur Général Honoraire Jean-Paul Pech. C'était une personnalité. Un humaniste à la vaste culture. Il était de mes amis. Sa carrière s'était déroulée en grande partie dans notre Cour. Il avait été notamment Procureur de la République de notre Tribunal. Quelle joie aurait été la sienne de voir à la tête du Tribunal de Grande Instance de Toulouse son fils, à qui je renouvelle mes chaleureuses félicitations.

Le Tribunal de Commerce a perdu son ancien Président, Monsieur Landry, qui entretenait avec le Barreau des relations cordiales, et Monsieur Jean Sautet, Premier Juge.

Nous redisons à tous nos très vives condoléances.

Au chapitre des joies, nous nous sommes réjouis de l'élévation au grade d'Officier de la Légion d'honneur de Monsieur Aiillères, Procureur de la République; de la promotion au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur de Monsieur Paradis-Barrère, Président de Chambre à la Cour; de la promotion au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite National de Monsieur le Conseiller à la Cour Grenet, de Monsieur Garços, Président du Tribunal de Commerce et de Madame Borios, Conseiller Prud'homal. Je leur exprime à nouveau les félicitations du Barreau.

Je ne veux pas clore ce discours sans vous confier, à vous mes jeunes et chers confrères, comme un legs précieux, une tâche digne de votre enthousiasme et de vos ardeurs. Non, je ne vous parlerai pas d'informatique. Plus que le silence des espaces infinis, ce tintamarre mécanique m'effraie.

Il s'agit de la défense de notre langue, de la défense du français.

Les Français n'aiment plus leur langue. Ils oublient, comme disait Charles Maurras, que « parler Français est un vrai titre de noblesse » (5).

Des néophytes, d'autant plus ardents que leur conversion est récente, veulent lui opposer, non sans arrière-pensées, des dialectes locaux, que le plus souvent ils maîtrisent mal.

J'ai beaucoup de considération pour Goudouli qui fut avocat et qui a écrit de nobles stances à la mémoire de Henri IV. J'ai la faiblesse,

que je confesse, de lui préférer Ronsard, Du Bellay ou Malherbe, qui n'a pas lui non plus ménagé ses louanges à Henri le Grand.

Et Frédéric Mistral, notre Homère a-t-on dit, inventeur génial du provençal, l'immortel auteur de « Mireille », qui écrivait « un peuple qui tient sa langue tient la clef qui le délivre de ses chaînes » (6), n'aurait jamais conçu que l'on puisse opposer le provençal au français, tant il est vrai que son amour profond de sa petite patrie ne contredisait nullement, bien au contraire, celui qu'il portait à la grande patrie française.

Quelle tristesse de constater que dans des congrès de savants éminents, la langue officielle des communications est l'anglais, comme si le français, longtemps seule langue diplomatique et par conséquent universelle à cause de sa précision et de sa clarté, avait perdu ses vertus.

Quelle tristesse de voir entre autres exemples, des opéras écrits par leur auteur à dessein sur des livrets français, tirés d'œuvres littéraires françaises pour honorer notre pays, interprétés, jusque dans les théâtres de provinces les plus reculées, par des artistes, qui n'ont pas l'excuse d'être de haut rang, dans une langue étrangère, incompréhensible à l'ensemble des auditeurs.

Le snobisme gobe tout.

Quelle tristesse, lorsque certains maîtres de l'instruction publique, qui se qualifient « d'enseignants », ont eu l'affreux dessein de « casser » notre langue, d'abolir l'orthographe, comme la manifestation d'une contrainte aliénante, bref de rompre le premier lien social qui est la condition de tous les autres. Toute société a ses fanatiques et ses agitateurs. Mais que l'autorité souveraine qui a en charge le bien commun, ne s'en soit que modérément émue et n'ait pris aucune mesure de sûreté, voilà qui confondra l'observateur social de l'avenir qui se penchera sur notre temps. Il a fallu enfin un Ministre de l'Education Nationale Socialiste pour revenir sur les voies du bon sens et pour rappeler que la connaissance de l'alphabet et de la grammaire est indispensable à la maîtrise d'une langue.

Pire encore, un ancien chef de l'Etat nous invita un jour à nous accoutumer humblement à l'idée qu'à la fin de ce siècle nous ne représenterions plus qu'un pour cent de la population mondiale, comme si seuls le nombre, la quantité comptaient, la culture, la langue, l'autorité morale étant dépourvues de puissance et de prestige.

Que dire de la télévision, de ses vulgarités, de ses néologismes barbares, de ses insolites prononciations. Funeste modèle !

Multiplier ces exemples nous affligerait.

Retenons ce qui exalte.

Souvenons nous que Leibniz, ce génie souverain comme il en surgit au mieux un tous les trois ou quatre siècles, écrivit ses « Nouveaux essais sur l'entendement humain » et surtout son œuvre capitale « La Théodicée » en français.

Qu'il entretint une correspondance volumineuse avec les esprits les plus éminents de ce temps, français, cela va de soi.

Les lettres échangées par lui avec Bossuet, ce maître de la foi, de la parole et de l'écriture, à l'occasion de la tentative de rapprochement des églises, révèlent un style d'une extraordinaire vivacité,

avec un naturel, une force, une verve qui démontrent l'admirable maîtrise d'une langue qui n'était pas la sienne.

Son introduction à la « Théodicée » est à ranger parmi les chefs-d'œuvre de notre littérature philosophique.

Frédéric II dit le Grand, initiateur de la puissance prussienne, despote éclairé peut-être, mais despote néanmoins, devant lequel l'intelligence française du temps, en la personne notamment de Voltaire ou de d'Alembert, s'agenouilla avec excès, estimait que « la langue allemande est un jargon à demi-barbare... »; il considérait que le plus expédient était de parler français, « cette langue étant devenue un passe-partout qui vous introduit dans toutes les maisons et dans toutes les villes... Par ce seul idiome, vous vous épargnez quantité de langues qu'il faudrait savoir, qui surchargeraient votre mémoire de mots, à la place desquels vous pouvez la remplir de choses, ce qui est bien préférable » (7).

Plus près de nous, le philosophe balte, descendant des Chevaliers teutoniques, le Comte Herman Von Keyserling, véritable esprit européen s'il en fut, s'extasiait dans « L'analyse spectrale de l'Europe » sur la parfaite communicabilité du français due à l'exacte correspondance entre le sens et l'expression, qui lui conférait « les mêmes qualités qui firent que dans l'antiquité la forme grecque, à la suite des campagnes d'Alexandre, conquit tout l'Orient » (8) et d'ajouter : « La langue en elle-même est si spirituelle qu'un Français même stupide (et aussi un étranger moyennement doué mais possédant l'esprit de cette langue) paraît plus intelligent qu'il ne l'est en réalité; le goût français est par lui-même si exquis qu'à Paris on juge en général d'une manière plus sûre que ne le fait l'individu non pourvu de dons exceptionnels » (8).

Dans ce florilège à la gloire de la langue française, je voudrais faire entendre au moins la voix d'un écrivain de notre race.

J'aurais pu retenir Louis Veuillot, qui a écrit noblement sur notre langue dans « Les Odeurs de Paris » : « C'est une belle et noble langue, le français. On ne sait pas le français, on ne le parle pas, on ne l'écrit pas sans savoir quantité d'autres choses qui font ce que l'on appelait jadis l'honnête homme. Le français porte mal le mensonge. Pour parler français, il faut avoir dans l'âme un fonds de noblesse et de sincérité » (9).

J'aurais pu élire aussi Sainte-Beuve, lorsque, dans son « Port Royal », il s'en prend avec Arnaud et Bossuet au père Malebranche, qui pour sortir de l'imbroglio cartésien sur la séparation de l'âme et du corps avait été induit à penser que l'homme ne voyait rien qu'en Dieu. C'était trop beau pour être vrai en ce monde. Sainte Beuve, après bien d'autres, rejette l'ingénieux système sans la moindre concession; mais il ne ménage pas ses louanges au génie méditatif de son auteur, « à la modestie de son caractère », « à la sincérité de sa piété et à la candeur de ses mœurs », mais surtout « à la lumière de son langage », accordant ainsi au français un des plus beaux hommages qui soit : Malebranche, dit-il, « demeure présent, à titre surtout littéraire, comme une simple preuve, toujours régnante, qu'on peut faire en français de grands systèmes philosophiques sans recourir à une phraséologie barbare et sans se départir de la plus excellente langue » (10).

Vous noterez que bien plus tard Paul Valéry n'a pas dit autre chose sur la pérennité formelle de l'œuvre littéraire ou philosophique » [11].

J'ai choisi en définitive Georges Bernanos, car il est l'un des derniers pamphlétaires de la lignée des Edouard Drumont, Barbey d'Aurevilly, Léon Bloy et Léon Daudet. Il n'y a plus, en effet, de pamphlétaire, car le genre même est mort. Notre époque n'a pas la tête assez solide pour supporter ce vin fort de la littérature. Le pamphlet avec ses certitudes, ses outrances, ses excès n'a plus sa place dans notre société. C'est grand dommage car ce genre était au royaume des lettres, ce que la caricature est à l'art pictural : par ses effets de grossissement et d'exaspération, dus à la puissance et au génie du verbe, il plaçait dans leur haute évidence les vérités qu'il proclamait comme les erreurs qu'il condamnait.

Une société, qu'un néologisme discutable qualifie de « permissive », n'admet plus ces distinctions. Elle tolère tout, concède tout, cultive le scepticisme comme une vertu.

Le grand maître de la tolérance a vécu au siècle dernier. Ce fut Ernest Renan. Il ne croyait à rien et s'attachait, dans un style charmeur d'une onctuosité peut-être excessive, à dissoudre toute certitude dans un scepticisme d'autant plus corrosif qu'il se paraît des attributs de l'indulgence et de la douceur.

En face de lui se dressa un moment Paul Déroutède, bien oublié, fondateur de la Ligue des Patriotes, qui lui, s'agitait énormément, croyait à beaucoup de choses mais sans beaucoup de raisons.

Renan, avec le sourire indulgent d'un Bouddha hiératique, l'admonestait doucement : « La France se meurt, jeune homme, ne troublez pas son agonie. »

De telles paroles de renoncement sont peu propices à la vie sociale comme à la vie tout court, qui se nourrit de croyances, de certitudes, de foi en l'avenir.

Bernanos ne caressait ni les doutes ni les inquiétudes. Pour le sujet qui nous intéresse, la défense de notre langue, il va, comme le bon duelliste, droit au but : dans « La France contre les Robots » on peut lire, dans une violente diatribe contre la civilisation technicienne qu'il appelle « La Civilisation des Machines », le passage suivant :

« La Civilisation des Machines n'a nullement besoin de notre langue : notre langue est précisément la fleur et le fruit d'une civilisation absolument différente de la Civilisation des Machines. Il est inutile de déranger Rabelais, Montaigne, Pascal pour exprimer une certaine conception sommaire de la vie, dont le caractère sommaire fait précisément toute l'efficacité. La langue française est une œuvre d'art et la Civilisation des Machines n'a besoin pour ses hommes d'affaires comme pour ses diplomates que d'un outil, rien davantage. Je dis des hommes d'affaires et des diplomates, faute évidemment de pouvoir nettement distinguer entre eux » [12].

Nous autres, avocats, n'appartenons ni aux uns ni aux autres. En parlant un français correct, et si possible classique, ce qui est loin d'être facile, car c'est sous cette forme que notre langue a atteint sa perfection, en vous défendant à tout le moins de la vulgarité et des bassesses dans l'expression de votre pensée, vous accomplirez une œuvre pie, vous apporterez votre juste tribut de reconnaissance à la mère-patrie et vous servirez l'honneur de votre ordre.

Je dois enfin vous remercier, vous tous, Mesdames, Messieurs, d'avoir répondu à notre invitation, et particulièrement les autorités judiciaires représentées par Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général, Monsieur le Président du Tribunal Administratif, mon ami Michel Montanier, Avocat Général à la Cour de Cassation, les autorités religieuses, militaires, civiles, politiques et administratives, ainsi que Messieurs les Bâtonniers des Barreaux extérieurs.

Votre présence est le gage de l'intérêt que vous portez à nos travaux et de la place éminente qu'occupe le Barreau dans la vie de la cité.

Dans sa séance du 15 novembre 1984, le Conseil de l'Ordre a décerné une première médaille d'or à Maître Bruno Merle, une deuxième médaille d'or à Maître Françoise Mathé, une médaille d'argent à Maître Martine Laïk.

Ces médailles leur seront remises, selon la tradition, par Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général et Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

— Maître Bruno Merle a choisi pour thème de son discours : « Les Malfaiteurs de l'Au-delà. »

— Maître Françoise Mathé : l'éloge de Barère de Vieuzac.

(1) « La Démocratie Religieuse », « Le Dilemne de Marc Sauguier ». Introduction, p. 27.

(2) « Aux Fontaines du Désir », p. 178. — Montherlant.

(3) « Du Sang, de la Volupté, de la Mort », p. 179. — Barrès.

(4) « La Musique Intérieure », « Le Colloque des Morts », Charles Maurras.

(5) Dict. Politique, Langage, p. 398.

(6) « Mistral » de Maurras, p. 137.

(7) Frédéric II, Pierre Gaxotte, p. 415-416.

(8) Analyse spectrale de l'Europe, p. 36-37.

(9) « Odeurs de Paris », L. Veillot, p. 45.

(10) Sainte-Beuve, Port-Royal, Livre sixième, Chap. V et VI.

(11) Paul Valéry, Variété II, « Sur Bossuet ».

(12) P. 178. « La France contre les Robots ».